



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 1^{ER} JUILLET 2025

Délibération N°DEL33/2025

Décision modificative N°1 Budget Principal – Centre Communal d'Action Sociale

712

Rapporteur : Mounir CHAKKAR

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	6
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	7

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} juillet à 17h10, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 24 juin 2025, se sont réunis Salle du pôle social à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR.

Etaient présents :

Mounir CHAKKAR, Valérie VERDIER-DAUTREME, Isabelle ANTORE, Jacques DAUTREME, Nadine LEHOUX, Philippe VISERY.

Etaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET (pouvoir à Mounir CHAKKAR), Silvia COUSIN, Carine GENTIL, Josette MARTIN, Christine PICARD, Caroline VABRE, Sophie WILLEMEN, Nadine CHOLIN, Régine-Françoise MAILLET, Marie-Christine RUTKOWSKI, Nadine TOUTAIN.

Monsieur le Vice-Président rappelle que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisqu'elle faisait suite à la séance du 18 juin 2025, dont les membres du Conseil d'Administration avaient été dûment convoqués en date du 9 juin 2025, où le quorum n'avait pas été atteint. Une seconde convocation a été envoyée le 24 juin 2025.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir approuver la décision modificative n°1 du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT

CHAPITRE	MONTANT	COMMENTAIRES
RECETTES		
Chapitre 10	4 931.63 €	Crédits FCTVA au titre des dépenses d'investissement 2023
TOTAL	4 931.63 €	
DÉPENSES		
Chapitre 040	435.86 €	Ajustement des crédits liés à la reprise d'une subvention d'équipement
Chapitre 21	4 931.63 €	Ajustement des dépenses d'investissement
TOTAL	5 367.49 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	MONTANT	COMMENTAIRES
RECETTES		
Chapitre 74	-7 500.00 €	Ajustement de la subvention de l'Agence Régionale de Santé pour financer le poste de coordonnateur Contrat Local de Santé en raison d'une fin de contrat au 30/06/2025, soit un financement sur 6 mois.
Chapitre 75	-7 222.50 €	Ajustement de la participation de Vernouillet pour le poste de coordonnateur Contrat Local de Santé, soit un financement sur 6 mois.
Chapitre 77	14 328.91 €	Inscription des crédits qui permettront de réaliser les écritures comptables pour apurer des charges rattachées à tort sur des exercices antérieurs.
TOTAL	-393.59 €	
DÉPENSES		
Chapitre 011	14 328.91 €	Inscription des crédits qui permettront de réaliser les écritures comptables pour apurer des charges rattachées à tort sur des exercices antérieurs.
Chapitre 012	-14 722.50 €	Ajustement des crédits de personnel.
TOTAL	-393.59 €	

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de Mounir CHAKKAR

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

Approuve la décision modificative n°1 du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour le Président, par délégation de signature
Le Vice-Président du CCAS



Mounir CHAKKAR

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux
Et publication sur le site Internet de la Ville de Dreux le 09/07/2025

Accusé de réception en préfecture
028-262800584-20250701-DEL33-2025-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025